



## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

A signer par chaque participant

« **Défoulées-vous contre le cancer !** »

Le 14 Juin 2020 – (depuis) chez vous

#défoulées

---

La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin organise l'action « **Défoulées-vous contre le cancer !** » le 14 juin 2020, une action de mobilisation solidaire, symbolique et individuelle dans l'esprit des « Foulées de la Ligue » (dont la 10<sup>ème</sup> édition devait se tenir le 14 juin 2020 au Parc Expo de Colmar), et dans le respect des règles imposées par la crise sanitaire. **Cette charte a pour but de clarifier et d'encadrer le déroulement de cet évènement inédit.**

**En signant cette charte, chaque participant est invité à respecter rigoureusement les dernières dispositions gouvernementales pour faire face à l'épidémie à COVID-19.**

Nous rappelons que **chaque participant à l'action « Défoulées-vous contre le cancer ! » s'engage à :**

- o Respecter le cadrage gouvernemental du déconfinement et les gestes barrières : nombre restreint si participation en groupe, distances entre chaque personne à respecter, périmètre géographique...
- o Ne pas participer s'il présente un ou plusieurs symptôme(s) du COVID-19 afin de se protéger et de protéger les autres.
- o Avoir une pièce d'identité sur lui lors de sa sortie si nécessaire
- o Respecter les arrêtés municipaux correspondant à son lieu d'habitation. Ne pas se rendre sur des zones fermées au public.
- o Respecter le code de la route.
- o Être dans une condition physique permettant d'effectuer une activité physique quelconque (course à pied, marche, corde à sauter, trampoline, roller etc.)
- o Effectuer cette activité physique sous sa propre responsabilité. L'action « Défoulées-vous contre le cancer ! » est une action solidaire, symbolique et individuelle et non une manifestation sportive ou une compétition.
- o N'engager aucune poursuite contre la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin, organisateur de l'action « Défoulées-vous contre le cancer ! », en cas de dommages physiques, matériels ou judiciaires.
- o Posséder une assurance responsabilité civile couvrant tout dommage qu'il pourrait subir ou engendrer durant l'action « Défoulées-vous contre le cancer ! ».
- o Avoir lu et accepté le contenu de cette charte et du règlement avant de valider son engagement.